

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 10 juin 2020

DELIBERATION

2020/19 TARIFS 2020

Les tarifs des différents services municipaux lommois ont été fixés par délibérations du Conseil Communal de Lomme n°2019/35 du 12 juin 2019.

Il convient d'actualiser les tarifs concernés par une application en septembre 2020. Il est proposé, au regard de la situation actuelle, de conserver les mêmes tarifs que 2019. Seul le tableau concernant les cours de théâtre appelle une modification.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

♦ **ADOPTER** les tarifs des services suivants, tels que repris en annexe, à compter du 1er septembre 2020 :

- - Restaurant Scolaire
- - Garderies éducatives et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)
- - Classes de découverte
- - Cours de musique et de danse
- - Cours de coupe et couture
- - Cours de théâtre
- - Evènements culturels et d'animation
- - Visites de la ferme éducative

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme